

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 octobre 2016

Nombre de Membres :

En exercice : 28

Présents : 24

Votants : 24

N° 1

OBJET :

**FRAIS DE
DEPLACEMENT
DES ELUS**

**MANDAT SPECIAL
M. AURAMBOUT**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 10 OCT. 2016

Publiée ou notifiée

le :

10 OCT. 2016

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA (à partir de la question n° 3) - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – C. CATARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. J. KUCHNA, Vice-Président

Mme et M. J. JOANNET - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixant les barèmes de remboursements au plan national,

Vu la délibération du 25 octobre 2007 décidant la mise en œuvre de la réglementation issue du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

.../...

Vu la délibération N° 5 du 26 Septembre 2013 concernant le remboursement des frais de déplacements des agents de VVA,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Vichy val d'Allier n°7 en date du 25 septembre 2014 relative aux mandats spéciaux délivrés aux élus,

Vu la délibération n°3 du 24 mars 2016 du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier relative notamment aux délégations confiées au bureau communautaire en matière de mandats spéciaux aux Présidents, Vice-Président et Conseillers Communautaires pour les missions accomplies dans l'intérêt de l'agglomération,

Considérant qu'en vertu de ce mandat spécial, limité dans son objet et sa durée, les élus peuvent être contraints de se déplacer hors du territoire intercommunal et qu'ils peuvent bénéficier d'un remboursement de leurs frais,

Propose au Bureau communautaire :

- de donner mandat spécial à :

. M. Michel AURAMBOUT, Vice-Président délégué au Développement Durable, Espaces Naturels Sensibles Environnement dans le cadre du Comité territorial de l' « Auvergne » d'Atmo-Auvergne-Rhône-Alpes, le 26 septembre 2016 à CLERMONT-FERRAND,

Les frais engagés pour ces missions seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal : Exercice 2016 – compte 6532.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

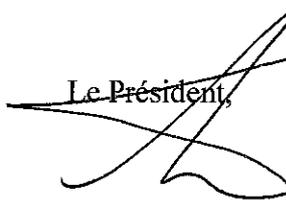
- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

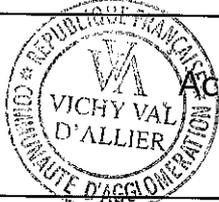
.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier,
le 6 Octobre 2016.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,



Claude MALHURET



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE

Objet de l'acte : 2016 - FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS - MANDAT SPECIAL M.
AURAMBOUT

.....
Date de décision: 06/10/2016

Date de réception de l'accusé 10/10/2016

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 06OCT2016_1

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20161006-06OCT2016_1-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .6

Institutions et vie politique

Exercice des mandats locaux

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 1.pdf (003-240300426-20161006-06OCT2016_1-DE-1-1_1.pdf)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 06 octobre 2016

Nombre de Membres :

En exercice : 28

Présents : 24

Votants : 24

N° 2

OBJET :

**DISPOSITIF
« J'APPRENDS A
NAGER »**

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA (à partir de la question n° 3) - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – C. CATARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. J. KUCHNA, Vice-Président

Mme et M. J. JOANNET - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

10 OCT. 2016

Publiée ou notifiée le :

10 OCT. 2016

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier du 24 mars 2016 donnant notamment délégation au Bureau Communautaire pour procéder aux demandes de subvention pour le compte de Vichy Val d'Allier auprès de tous les organismes ou collectivités,

.../...

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier du 24 mars 2016 donnant notamment délégation au Bureau Communautaire pour procéder aux demandes de subvention pour le compte de Vichy Val d'Allier auprès de tous les organismes ou collectivités,

Considérant, l'appel à projet lancé par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) intitulé « j'apprends à nager » pour permettre à tous les enfants entrant en classe de 6^{ème} de savoir nager. Ce dispositif s'adresse particulièrement aux enfants résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurale (ZRR).

Considérant que dans le cadre de cet appel à projet, Vichy Val d'Allier a fait acte de candidature en mai 2016 et que cette dernière a été retenue,

Considérant, qu'il appartient désormais à Vichy Val d'Allier d'établir un dossier de demande de subvention auprès du CNDS,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver la participation de Vichy Val d'Allier à l'opération « j'apprends à nager » qui se matérialisera par l'organisation de stages d'apprentissage gratuit durant les vacances de Toussaint et de Noël,

- d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès du CNDS étant précisé que la totalité des crédits nécessaires ont été inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

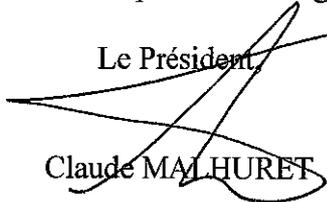
- approuve cette proposition,

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier,
le 06 octobre 2016.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


Claude MALHURET



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 COTOBRE

Objet de l'acte : 2016 - DISPOSITIF 'J'APPRENDS A NAGER' - DEMANDE DE SUBVENTION

.....
Date de décision: 06/10/2016

Date de réception de l'accusé 10/10/2016

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 06OCT2016_2

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20161006-06OCT2016_2-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 2.pdf (003-240300426-20161006-06OCT2016_2-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 06 octobre 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 28

Présents : 25

Votants : 25

N° 3

OBJET :

CANDIDATURE A
L'APPEL A PROJET
« ATTRACTIVITE DES
CENTRES-BOURGS »

ET

DEMANDE DE
FINANCEMENT DU
COMMISSARIAT
GENERAL A
L'EGALITE DES
TERRITOIRES

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA (à partir de la question n° 3) - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – C. CATARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. J. KUCHNA, Vice-Président

Mme et M. J. JOANNET - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

11 OCT. 2016

Publiée ou notifiée le :

11 OCT. 2016

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de massif central adoptée le 11 décembre 2014 en comité de massif,

Vu les statuts de Vichy Val d'Allier - Communauté d'Agglomération

Vu le projet d'agglomération approuvé par le conseil communautaire le 18 juin 2015,

Vu les conditions d'éligibilité précisées dans le cahier des charges de l'appel à projet et notamment le principe de retenir exclusivement :

- des EPCI associés à une commune de leur périmètre comportant entre 500 et 50 000 habitants sur le territoire communal.
- aux territoires inscrits dans un dispositif de revitalisation de leur centre bourg dans le cadre du Fond de soutien à l'investissement local et les candidats non retenus à l'AMI national « revitalisation des centres-bourgs » mais ayant néanmoins engagé l'élaboration d'une stratégie de revitalisation de leur centre bourg.

Considérant que la durée de l'opération pour laquelle la demande de subvention est introduite est au maximum de trois ans.

Considérant que cet appel à projet peut apporter un montant d'aide minimum de 20 000 euros et un montant maximum d'aide de 100 000 euros avec un taux de subventionnement de 50% pour des dépenses immatérielles, des dépenses d'équipements directement et uniquement liées à de l'expérimentation et des contributions en nature.

Considérant que la communauté d'agglomération doit être chef de file, compte tenu du montage de cet appel à projet et qu'un conventionnement tripartite comprenant l'EPCI, la Commune de Saint Germain des Fossés et le Commissariat Général à l'Egalité des territoires, sera nécessaire si le dossier était retenu à l'issue de l'appel à projet.

Considérant que dans le cas d'espèce, la commune de Saint Germain des Fossés prendrait à sa charge les dépenses fléchées dans les actions 1 et 3 de l'appel à projet soit 90 000 euros (soit 45 000 euros après subventions) pour les frais relatifs au recrutement d'un manager d'activité et 10 000 euros (soit 5000 euros après subvention) pour les frais de communication et de capitalisation d'expérience.

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver le dossier relatif à l'appel à projet Attractivité des centres bourgs dans le massif central
- de participer à hauteur de 30 000 euros (soit 15 000 euros après subvention) sur l'action n° 2 intitulée accompagnement des porteurs de projet (aide financière directe à l'investissement)
- de solliciter l'accompagnement financier correspondant à cet appel à projet auprès du Commissariat Général à l'Egalité des territoires

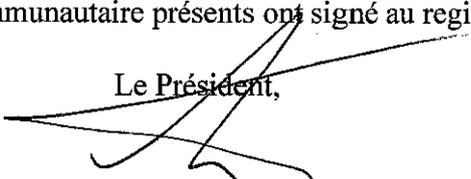
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de Vichy Val d'Allier
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier,
le 06 Octobre 2016.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


Claude MALHURET

ANNEXE 3.1 : FICHE ACTIONS

PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREGIONAL FEDER MASSIF CENTRAL
CONVENTION INTERREGIONALE DU MASSIF CENTRAL
PROGRAMMATION 2014-2020

Intitulé de l'opération	Recrutement d'un manager d'activités qui prépare un programme d'action et en pilote les principaux projets
Bénéficiaire	Commune de Saint Germain des Fossés
N° administratif du dossier	
Dates de début et de fin de l'opération	de 2017 à 2019

Cette annexe qui vise à décrire les actions qui composent l'opération est optionnelle. Elle est à renseigner dans le cadre de la demande d'aide européenne présentée par le porteur de projet.

Merci de bien vouloir renseigner une fiche pour chaque action présentée.

Nombre d'actions décrites :

N° ET INTITULE DE L'ACTION :

Période d'exécution de l'action : du 01/01/2017 au 31/12/2019

Objectifs visés, résultats attendus de l'action

- 1/ A partir de la stratégie définir un plan d'actions ;
- 2/ Développer et gérer les partenariats financiers stratégiques pour le développement commercial du territoire mais également pour le déploiement des circuits courts et des services associés au pôle gare ;
- 3/ Animer des groupes d'acteurs locaux en vue de développer et dynamiser le commerces, les services et de déployer des synergies ;
- 4/ Bâtir une stratégie de communication et la mettre en œuvre ;
- 5/ Assurer une mission d'expertise et de conseil sur le développement et la dynamisation du commerce et des circuits courts du territoire
- 6/ Prospector et trouver de nouveaux investisseurs

Moyens prévus, modalités de mise en œuvre de l'action

1/ Etudier la faisabilité puis, déployer deux polarités visant la montée en puissance de l'attractivité de Saint Germain :

A/ le secteur Gare avec une polarité de services (services numériques de type tiers lieux pour des jeunes actifs avec une palette de services dédiés (pressing, restauration...)).

B/ le secteur actuel d'Intermarché (cette moyenne surface étant relocalisée dans la commune sur la ZACOM) visant la création d'un marché des producteurs locaux (apiculteurs, maraichers...) et la mise en réseaux et valorisation des commerces du centre bourg.

Il conviendra de faciliter et de prospecter pour accompagner l'installation de nouvelles activités agricoles liées au développement des circuits courts (nouveaux maraichers, jardins partagés...) mais également de nouvelles enseignes et de nouvelles offres de services.

2/ Valoriser les cellules commerciales existantes le long de la rue Pierre Sénard

Créer une dynamique avec les acteurs locaux pour construire le projet de marché des produits locaux mais également valoriser les cellules commerciales existantes, faciliter leur reprise et la modernisation de certaines.

Moyens humains mobilisés mais non valorisés dans le plan de financement (réseaux, personnes, qualités, missions, temps prévisionnel consacré au projet)

Les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie non valorisés dans le plan de financement sont :

- Madame Cornil, DGS et Monsieur Leleu, DST de la Commune de Saint Germain des Fossés
- l'ensemble des agents de Vichy Val d'Allier sollicités notamment Claire Viallefont, directrice du pôle aménagement, Morgane Bonnet Dubreil directrice de l'urbanisme et de l'habitat, Jean François Liabeuf, directeur de l'économie, Mariel Fontverne, mission développement durable

Moyens techniques mobilisés mais non valorisés dans le plan de financement (local, équipements, bases de données, site internet etc)

Ordinateur, bureau, site internet de la ville...

Intervenants internes (identification, qualité, ...)

Prestataires externes (type de prestataire, mode de sélection, ...) le cas échéant

Partenariat envisagé pour la mise en œuvre de l'action

Partenariat avec les Associations locales (notamment celles liées au tourisme et au loisir), la Maison des jeunes, le CCAS, les Aînés, les nouveaux arrivants, les maraîchers et les agriculteurs, les commerçants, la SNCF/RFF, le Conseil Départemental de l'Allier, le Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes, les bailleurs sociaux, les Chambres consulaires (métiers –commerces- agriculture) Intermarché et les communes situées dans la zone de chalandise.

Résultats/livrables attendus :

1/ Les livrables de pilotage : Le manager d'activités devra dans un premier temps décliner la stratégie en programme comprenant le plans d'actions (par type d'action une note d'opportunité sera réalisée) et les fiches projets (description de l'objectif, le budget, les délais, les ressources avec la répartition de l'effort et des ressources dans le temps).

2/Les livrables de programme (portefeuille de projets) : calendrier, mode opératoire et coût par fiche projet et suivi sur deux ans pour être en capacité de produire un bilan du programme

3/ les livrables de gestion : calendrier opérationnel des différents projets du programme et leur principaux jalons, rapport d'avancement (une fiche par projet)

Ces livrables seront présentés de façon différenciés en fonction des partenariats mobilisés.

Autres informations jugées nécessaires :

Pour les opérations collaboratives, plan de financement pour l'action :

ANNEXE 3.2 : FICHE ACTIONS

PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREGIONAL FEDER MASSIF CENTRAL
CONVENTION INTERREGIONALE DU MASSIF CENTRAL
PROGRAMMATION 2014-2020

Intitulé de l'opération n°2	Accompagnement des porteurs de projet (aide financière directe à l'investissement)
Bénéficiaire	Vichy Val d'Allier Communauté d'agglomération
N° administratif du dossier	
Dates de début et de fin de l'opération	de 2017 à 2019

Cette annexe qui vise à décrire les actions qui composent l'opération est optionnelle. Elle est à renseigner dans le cadre de la demande d'aide européenne présentée par le porteur de projet.

Merci de bien vouloir renseigner une fiche pour chaque action présentée.

Nombre d'actions décrites :

N° ET INTITULE DE L'ACTION :

Période d'exécution de l'action : du 01/01/2017 au 31/12/2019

Objectifs visés, résultats attendus de l'action

Accompagner les porteurs de projet (aide à l'investissement)

- pour participer à la mise en place des circuits courts (par exemple aide à la mise en place d'une borne de commande de panier dans la gare de Saint Germain)
- en vue de faciliter l'implantation de nouvelles activités ;
- pour garantir une amélioration de la qualité des projets de restructuration.

Moyens prévus, modalités de mise en œuvre de l'action

les investissements liés aux innovations à développer notamment sur les thématiques des circuits courts et/ou du numériques (par exemple mise en place de borne interactive pour drive de produits locaux, mise en place de borne avec réalité augmentée pour développer l'attractivité commerciale et touristique de Saint Germain) feront l'objet de cahier des charges précis de nature à bien définir les besoins fonctionnels et prendre en compte la nécessaire gestion future de ces investissements.

Le manager d'activité sollicitera au besoin le comité technique et le comité de pilotage local pour définir quelles sont les aides directes à l'investissement qu'il conviendrait d'octroyer aux porteurs de projets.

Moyens humains mobilisés mais non valorisés dans le plan de financement (réseaux, personnes, qualités, missions, temps prévisionnel consacré au projet)

Les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de l'accompagnement des porteurs de projets non valorisés dans le plan de financement sont :

Madame Viallefont, directrice du Pole Aménagement et Monsieur Jean François Liabeuf directeur de l'économie de Vichy Val d'Allier.

Madame Cornil, DGS et Monsieur Leleu, DST de la Commune de Saint Germain des Fossés .

Moyens techniques mobilisés mais non valorisés dans le plan de financement (local, équipements, bases de données, site internet etc)

Intervenants internes (identification, qualité, ...)

Au besoin DSI de Vichy Val d'Allier

Prestataires externes (type de prestataire, mode de sélection, ...) le cas échéant

Partenariat envisagé pour la mise en œuvre de l'action

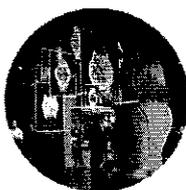
Les partenaires du réseau massif central, les différentes chambres consulaires et les porteurs de projets locaux.

Résultats/livrables attendus :

Des équipements nouveaux (liés aux circuits courts et/ ou au numérique) mis en place sur des sites stratégiques dans la commune.

Equipements nouveaux facilitant les installations de nouveaux maraichers, de nouveaux services, de nouveaux commerces...

Autres informations jugées nécessaires :



L'effet Minority Report

Vitrines tactiles

Plus connue sous le nom d'effet "Minority Report", la vitrine tactile permet de diffuser une information sur toute surface vitrée et dans contrôler le contenu telle une borne interactive classique. Ce procédé de plus en plus utilisé permet une large surface tactile et rend pratique l'accès à l'information.

La vitrine tactile est parfaite pour :

- Les salons
- Les vitrines de magasin

↳ Tarifs d'une borne interactive

Généralités

En fonction du cahier des charges, le prix d'une borne peut varier entre 2000€ HT et 20000€ HT chez KNG.

Le coût dépendra de la complexité :

- Du graphisme
- Du développement
- De la taille de l'écran tactile
- De la puissance de l'ordinateur nécessaire.

Exemples de tarifs

Borne simple

Pour une borne interactive permettant de sélectionner des produits (façon iPhone) dans un slider et de voir la fiche produit, il faut compter 2000€ HT (hors réalisation des contenus sur devis ou fournis par le client)

Borne simple 3D

Pour une borne interactive 3D permettant d'être diffusée sur un écran 3D piloté par une manette de jeu, le développement coûte entre 3000 et 4000€ HT (hors réalisation des contenus 3D sur devis ou fournis par le client)

Borne réalité augmentée

Pour une borne interactive permettant de faire de la réalité augmentée avec une caméra vidéo, le coût s'élève entre 8000€ HT et 20000€ HT car cette technologie est toute récente.

Demande de devis de borne interactive

Nom du contact *

Société *

Téléphone *

Email *

☑ Groupe KNG : 97, rue de Freyr 34000 MONTPELLIER - TEL. 04 82 53 16 69

La société | Portfolio | Connexion | Plan du site | Réalisation Keyio

Pour les opérations collaboratives, plan de financement pour l'action :

ANNEXE 3.3 : FICHE ACTIONS

PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREGIONAL FEDER MASSIF CENTRAL
CONVENTION INTERREGIONALE DU MASSIF CENTRAL
PROGRAMMATION 2014-2020

Intitulé de l'opération n°3	Communiquer auprès des différents réseaux et capitaliser l'expérience
Bénéficiaire	Commune de Saint Germain des Fossés
N° administratif du dossier	
Dates de début et de fin de l'opération	de 2017 à 2019

Cette annexe qui vise à décrire les actions qui composent l'opération est optionnelle. Elle est à renseigner dans le cadre de la demande d'aide européenne présentée par le porteur de projet.

Merci de bien vouloir renseigner une fiche pour chaque action présentée.

Nombre d'actions décrites :

N° ET INTITULE DE L'ACTION :

Période d'exécution de l'action : du 01/01/2017 au 31/12/2019

Objectifs visés, résultats attendus de l'action

1/ Construction d'une dynamique de co production avec les acteurs locaux puis développement de projets privés et de projets publics privés

- sensibiliser largement aux enjeux de mobilisation collective pour garantir l'efficacité et la pérennité des projets

- informer les acteurs économiques des opportunités liées aux projets

2/ Mobilisation large des acteurs économiques et des investisseurs

3/ Participer à une action de requalification du centre bourg dans une logique d'essaimage

Moyens prévus, modalités de mise en œuvre de l'action

S'appuyer sur les connaissances précises et les différents évènements relatifs aux actions en cours (OPAH, OPAH Ru, Etude Base de loisirs, PLU en cours de révision) pour communiquer auprès des différents partenaires et bien identifier les cibles à atteindre pour monter les projets.

Travailler avec les services communication de Vichy Val d'Allier pour démultiplier l'action.

Participer à des échanges avec d'autres collectivités/ partenaires du Pays de Vichy et plus largement de tout le massif central.

Moyens humains mobilisés mais non valorisés dans le plan de financement (réseaux, personnes, qualités, missions, temps prévisionnel consacré au projet)

Les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de la communication non valorisé dans le plan de financement sont :

- Madame Cornil, DGS et Monsieur Leleu, DST de la Commune de Saint Germain des Fossés
- l'ensemble des agents de Vichy Val d'allier sollicités notamment Claire Viallefont, directrice du pôle aménagement, Morgane Bonnet Dubreil directrice de l'urbanisme et de l'habitat, Jean François Liabeuf, directeur de l'économie, le service communication de Vichy Val d'Allier

Moyens techniques mobilisés mais non valorisés dans le plan de financement (local, équipements, bases de données, site internet etc)

Intervenants internes (identification, qualité, ...)

Prestataires externes (type de prestataire, mode de sélection, ...) le cas échéant

Partenariat envisagé pour la mise en œuvre de l'action

Avec la presse, des contacts donnés par le CGET, des villes ou intercommunalités ayant engagé des démarches de même nature...

Résultats/livrables attendus :

Des informations sur la stratégie de dynamisation seront diffusées dans la presse, dans la ville, auprès des acteurs locaux et des sites internet pertinents.

Des supports de présentation formalisés en diaporama permettant de donner les informations suivantes pour chaque projet emblématique :

- **L'objet et le calendrier du projet**
 - Le **nom** du projet
 - La **nature** du projet : interne, externe, stratégique, tactique,...
 - Le **type** de projet : Informatique, technique organisationnel,...
 - Les **principaux jalons**
 - Les **acteurs** du projet (association, acteur institutionnel, économique)
 - Les **personnes ou services** impactés par le projet en cours de mise en œuvre et/ou dans sa phase opérationnelle
- **Les données qualitatives relatives**
 - au déroulement **du projet**,
 - aux réussites **du projet : pourquoi et comment ?**
 - à l'**analyse des problèmes rencontrés, pourquoi, quel moyens de traitement ?**
- **Les recommandations**
 - Les résultats obtenus et la comparaison de ces résultats avec les attendus initiaux
 - Les principales suggestions d'amélioration

Autres informations jugées nécessaires :

Pour les opérations collaboratives, plan de financement pour l'action :



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 OCTOBRE

Objet de l'acte : 2016 - CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET "ATTRACTIVITE DES CENTRES-BOURGS" ET DEMANDE DE FINANCEMENT DU COMMISSARIAT GENERAL A L'EGALITE DES TERRITOIRES

.....

Date de décision: 06/10/2016

Date de réception de l'accusé 11/10/2016

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 06oct2016_3

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20161006-06oct2016_3-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....

Nom du fichier : 3.pdf (003-240300426-20161006-06OCT2016_3-DE-1-1_1.pdf)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Membres:

Séance du 06 octobre 2016

En exercice : 28

Présents : 25

Votants : 25

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

N° 4

M. Claude MALHURET, Président

OBJET :

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA (à partir de la question n° 3) - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

ASSAINISSEMENT

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – C. CATARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

**MARCHE A BONS
DE COMMANDE**

formant la majorité des membres en exercice.

**REHABILITATION
PAR CHEMISAGE
DES RESEAUX
EAUX USEES ET
EAUX PLUVIALES**

Absents :

M. J. KUCHNA, Vice-Président

Mme et M. J. JOANNET - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

AVENANT N°1

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

11 OCT. 2016

Publiée ou notifiée le :

11 OCT. 2016

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts de Vichy Val d'Allier, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n°29 du 09 avril 2015 approuvant l'attribution du marché de réhabilitation de réseaux par chemisage à la société M3R, domiciliée 5 rue Ettore Bugatti – 91312 MONTLHERY Cédex, passé pour une durée de 1 an reconductible 2 fois pour 1 an,

.../...

Considérant la nécessité pour Vichy Val d'Allier d'assurer les travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et d'inclure un nouveau prix pour le chemisage partiel de collecteurs de diamètre 800, indispensable au bon déroulement du marché,

Considérant que le coût de cette prestation s'élève à 8 250,00 € HT, ce qui n'a pas d'incidence sur le montant maximum annuel du marché de 300 000 € HT,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 au marché n°AO2015-03,
- de donner mandat au Président ou au Vice-Président délégué pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

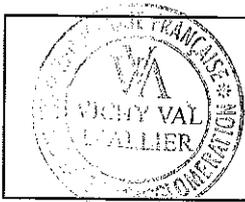
.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier,
le 06 octobre 2016.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,



Claude MALHURET



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 OCTOBRE

Objet de l'acte : 2016 - ASSAINISSEMENT - MARCHE A BONS DE COMMANDE -
REHABILITATION PAR CHEMISAGE DES RESEAUX EAUX USEES ET EAUX
PLUVIALES - AVENANT N° 1

.....
Date de décision: 06/10/2016

Date de réception de l'accusé 11/10/2016

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 06oct2016_4

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20161006-06oct2016_4-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 4.pdf (003-240300426-20161006-06OCT2016_4-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres:

En exercice : 28

Présents : 25

Votants : 25

Séance du 06 octobre 2016

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA (à partir de la question n° 3) - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – C. CATARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. J. KUCHNA, Vice-Président

Mme et M. J. JOANNET - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

N° 5

OBJET :

**SIGNATURE DE
L'AVENANT A LA
CONVENTION «
TERRITOIRES A
ENERGIE POSITIVE
POUR LA
CROISSANCE
VERTE »**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

11 OCT. 2016

Publiée ou notifiée le :

11 OCT. 2016

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Val d'Allier, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier du 24 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau Communautaire,

Vu le Plan Climat Energie Territorial (PCET) et son plan d'actions adoptés par le conseil communautaire du 27 février 2014,

Vu la candidature de Vichy Val d'Allier retenue le 9 février 2015 parmi les 212 « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lors de l'appel à projets national initié par le ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie,

.../...



Considérant le fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1.5 milliard d'euros sur trois ans (2015-2017) qui contribuera notamment à financer les territoires lauréats,

Considérant la convention d'appui financier entre le Président de Vichy Val d'Allier et la ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie du 08 juillet 2015,

Considérant que le projet d'avenant à cette convention porté par Vichy Val d'Allier sur son territoire bénéficiera au titre de lauréat de l'appel à projets : « territoires à énergie positive pour la croissance verte » d'un appui financier spécifique supplémentaire de 1 500 000€ minimum de l'Etat,

Considérant que les actions supplémentaires qui seront mises en œuvre dans le cadre de cet avenant à la convention « territoire à énergie positive pour la croissance verte » sont développées dans ladite convention,

Propose au Bureau Communautaire :

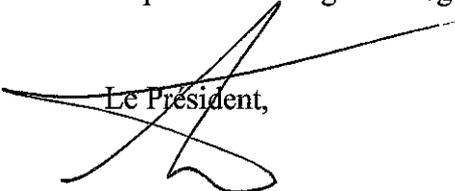
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs,
- d'approuver le projet d'avenant à la convention ci-annexé,
- d'engager les actions inscrites au projet de convention avant le 31 décembre 2017 et à les réaliser dans un délai de trois ans à compter de la date de signature de l'avenant à la convention particulière d'appui financier,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit avenant à convention et les documents nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions
- de décider qu'en cas de non suite aux demandes de subventions, Vichy Val d'Allier s'engage à apporter l'autofinancement correspondant pour que l'action soit réalisée.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

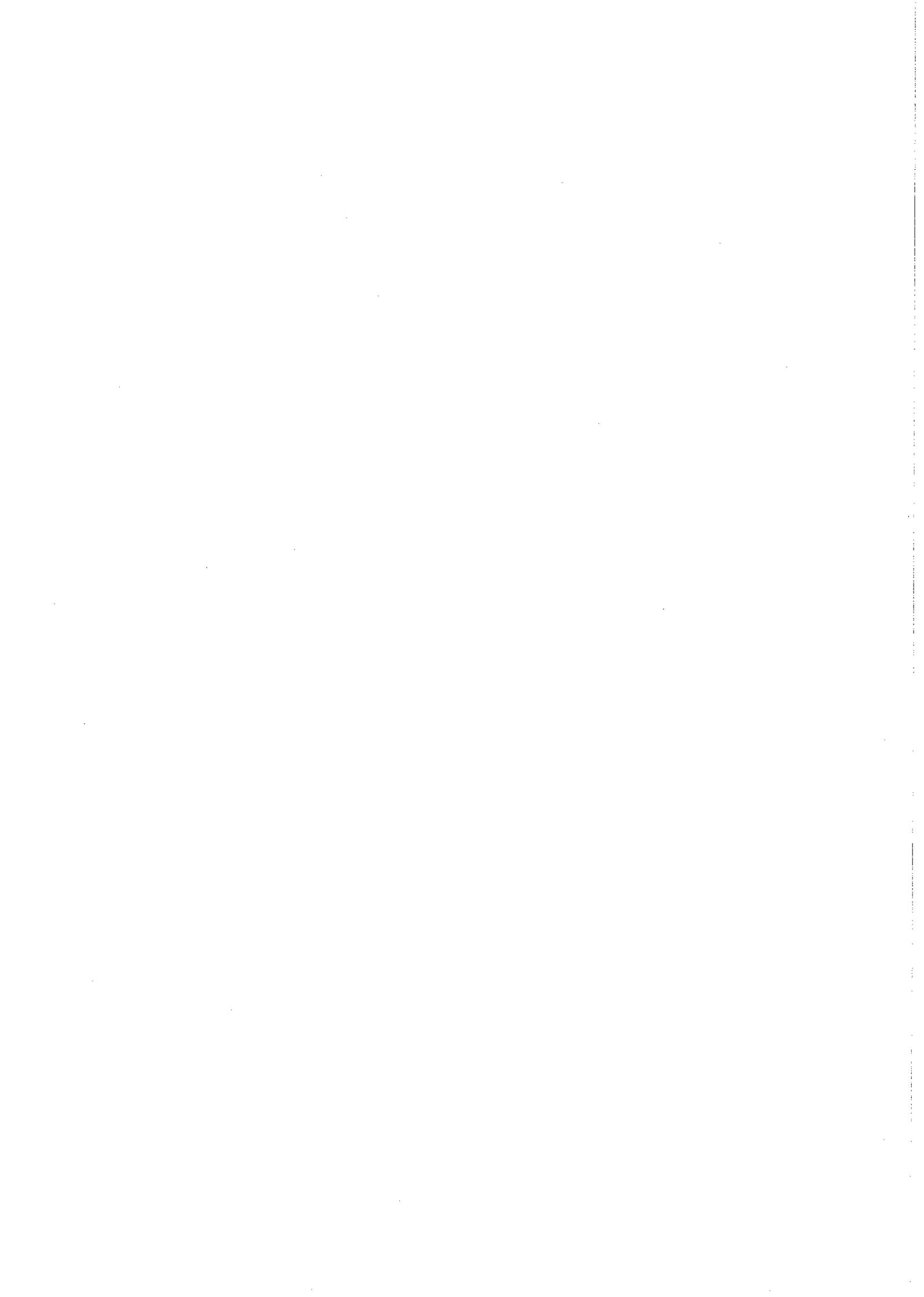
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier,
le 06 octobre 2016.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.


Le Président,

Claude MALHURET



500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE



logo du territoire lauréat



TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Avenant à la convention particulière d'appui financier en date du

Photo illustrant le territoire et/ou son projet

Entre

#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

L'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

Le territoire à énergie positive Vichy Val d'Allier

Les collectivités ou EPCI ci-après, en tant que bénéficiaires d'une part de l'appui financier :

-Commune de Cusset

-SIVOM

-Commune de Bellerive-Sur-Allier

Commune de Saint-Germain des Fossés

-Commune de Saint-Yorre

En présence de la Caisse des dépôts et consignations, représentée par son Directeur général, M. Pierre René LEMAS,

En présence de l'Ademe, représentée par son Président, M. Bruno LECHEVIN

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises+

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE), dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la convention particulière d'appui financier en date du 08 juillet 2015

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants. Dans ce cadre, le territoire lauréat a présenté un projet qui figure en annexe 1 approuvé par le



Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

Article 1 - Objet et durée de la convention

Le présent avenant a pour objet de préciser d'une part, les nouvelles actions qui seront mises en œuvre par le territoire lauréat et le(s) bénéficiaire(s) ainsi que ses (leurs) engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier du FFTE. La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

Article 2 - Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre du présent avenant est fixé à 1 500 000 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable. L'appui financier sera versé par la Caisse des dépôts et consignations sur ordre de La Ministre ou du Préfet de Région, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées.

Article 3 - Engagements du territoire lauréat et du (des) bénéficiaire(s)

Dans le cadre du projet, le territoire lauréat et le(s) bénéficiaire(s) s'engage(nt) à :

- mettre en place sur son (leurs) territoire(s) les actions spécifiques figurant en annexes 1 et 2.
- désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche du territoire ;
- mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat.
- transmettre au Préfet de Région (DREAL) :
 - les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
 - tout document nécessaire aux engagements et versements ;
 - le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

- participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation.
- apposer le logo «Territoire à énergie positive pour la croissance verte» ci-dessous sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions financées.



Article 4 - Clause de reversement et de résiliation



Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Paris, le



Le Président de la communauté
d'agglomération Vichy Val d'Allier

La Ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer,

Claude MALHURET

Ségolène ROYAL

Les représentants des bénéficiaires :

Prénom NOM

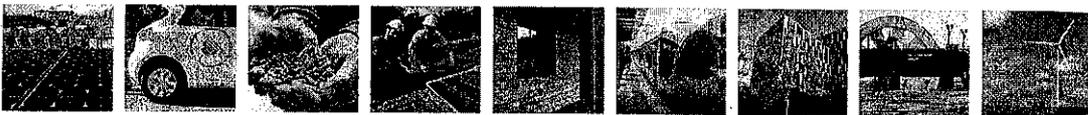
En présence de l'ADEME,

En présence de la Caisse des dépôts et
consignations,



Liste des annexes :

- *Annexe 1 : nouveau plan comportant 20 fiches actions*
- *Annexe 2 : tableau de synthèse*
- *Annexe 3 : documents administratifs*



Action n° 1

Intitulé de l'action : Rénover selon la norme Bâtiment Basse Consommation (BBC) les bâtiments communaux

Description de l'action :

Suite à l'action Cocon Vichy Agglomération engagée depuis la convention initiale TEPCV du 08 juillet 2015, des audits énergétiques et des diagnostics de chaudières sont en cours de réalisation, en complément du but premier de l'opération, l'isolation des combles perdus.

La communauté d'agglomération, au vu de son patrimoine bâti et suite à la manifestation de l'intérêt de plusieurs communes de mener des rénovations exemplaires, a décidé de la création d'un fonds de concours TEPCV à hauteur de 400 000€ et couvrant au maximum 25% du montant total HT des travaux globaux de rénovation. Cela représente donc au minimum un volume de travaux de rénovation d'1.6 million d'euros. Un ou plusieurs bâtiments du patrimoine communautaire et des communes pourront prétendre à ce fonds s'ils proposent une rénovation *a minima* selon les normes BBC. Un test de perméabilité à l'air sera exigé pour attester du bon état de réalisation des travaux en fin de chantier.

Calendrier :

31/12/2016 : clôture des candidatures des communes intéressées par l'opération
2017-2018 : réalisation des travaux

Animation :

Service bâtiment et mission développement durable

Description des effets attendus:

- Mobilisation et montée en compétence des acteurs du bâtiment autour de rénovations exemplaires
- Réduction des coûts de fonctionnement

Indicateurs de réussite de l'action:

- Tonnes de CO2 évitées par an
- Nombre de bâtiments rénovés
- % de réduction des consommations énergétiques



Détail des coûts prévisionnels de l'action 1

Description	Montant (HT)
	1 6 000 000
Total :	1 600 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Fonds de concours pour rénovation a minima BBC.	1 600 000,00	TEPCV (25%) Autofinancement des communes retenues et de VVA (75%)	400 000 1 600 000
TOTAL HT	1 600 000	TOTAL HT	1 600 000



Action n° 2

Intitulé de l'action : Poursuivre le plan d'économies d'énergie et l'optimisation énergétique

Description de l'action :

1/Création d'un circuit fermé pour l'eau utilisée par l'aire de jeux du stade aquatique.

L'intégralité de l'eau actuellement utilisée par l'aire de jeux part à l'égout. L'objectif est de mettre en place un système de filtration en circuit fermé pour limiter la perte d'eau et diminuer les consommations de gaz. Le système permettra la en service les jeux sur des amplitudes horaires plus importantes (11h00 / 19h00).

2/Chauffage solaire de la piscine de St Germain des fossés

Le système de chauffage solaire actuel est vieillissant : le matériau des tuyaux par lesquels circule l'eau se désagrège et pollue les bassins.

Il s'agit donc de prévoir un nouveau système pour garantir l'hygiène de l'eau et la continuité de l'ouverture du site tout en réduisant les consommations énergétiques et en produisant des énergies renouvelables.

- Chauffage de l'eau des bassins sportif et d'apprentissage
- Chauffage de l'eau des sanitaires

3/ Etudier la possibilité d'améliorer le confort thermique pour le Campus Albert Londres et l'Atrium

Très peu de bâtiments communautaires peuvent être considérés comme « bioclimatique ». Dans un souci d'exemplarité, ces deux bâtiments recevant un large public seront étudiés pour améliorer en priorité le confort thermique d'été.

4/ Etudier la possibilité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation sur les Abattoirs de Vichy-Rhue et sur l'Atrium.

L'étude photovoltaïque conduite grâce à la convention initiale TEPCV du 08 juillet 2015 a d'ores et déjà porté ses fruits : il est proposé à l'avenant à la présente convention (action n°14) d'implanter les ombrières photovoltaïques au stade aquatique. La collectivité souhaite dupliquer cette étude de faisabilité à 2 nouveaux bâtiments : les Abattoirs de Vichy-Rhue et l'Atrium.

5/Travaux d'optimisation énergétique et de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communautaires.

Le principal poste visé est le remplacement massif par des ampoules LED des sources d'éclairage dans les bâtiments sportifs.

Calendrier :

2017

Animation :

Service des sports ; service bâtiment

Description des effets attendus:

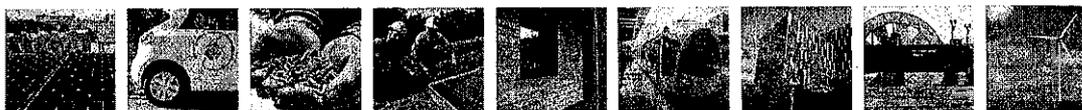
- Limiter les pertes d'eau
- Améliorer le confort d'été
- Diminuer les consommations d'énergie



Indicateurs de réussite de l'action:

- M³ de gaz économisés par an,
- Production d'énergies renouvelables
- Consommation d'eau équivalente aux normes en vigueur à savoir 30L/utilisateur (soit 3m cube / jour max)

Détail des coûts prévisionnels de l'action n°2			
Description		Montant (HT)	
Circuit fermé pour les jeux d'eau		26 0000	
Chauffage solaire à la piscine de Saint-Yorre		30 000	
Confort thermique d'été		20 000	
Etude pour du PV en autoconsommation		24 000	
Travaux d'optimisation et de MDE		100 00	
Total :		200 000 €	
PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action n°2	200 000,00	TEPCV (40%) Autofinancement (60%)	80 000 120 000
TOTAL HT	200 000	TOTAL HT	200 000



Action n° 3

Intitulé de l'action : *Créer un guichet unique en conseillant et soutenant la rénovation énergétique des logements auprès des publics non éligibles, grâce à un fonds d'aide à la rénovation énergétique et promouvoir les matériaux biosourcés*

Description de l'action :

Dans un souci de simplification des démarches, d'une meilleure lisibilité et efficacité des services à la population liés au logement, la Communauté d'Agglomération a créé, en mars 2014, une Maison de l'Habitat et de l'Energie dont le but est de renseigner, d'orienter et de conseiller les demandeurs.

Les principaux acteurs du territoire œuvrant dans le domaine du logement y sont réunis : l'ADIL03, le CAUE, l'Espace Info Energie, le service Logement de Vichy Val d'Allier, le SDE03, et l'équipe d'animation du programme « Habiter Mieux » mise en place par le Département pour le secteur rural.

La rénovation est un enjeu fort du territoire. Un tiers des logements de l'agglomération a été construit avant 1946, laissant supposer d'importants besoins de rénovation énergétique.

Aussi, en complément et à l'image de l'animation de l'OPAH lancée en novembre 2013, la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier a le projet de développer une offre de service pour accompagner les propriétaires, dépassant les plafonds de ressources de l'ANAH, dans la rénovation de leur(s) logement(s).

La rénovation reste pour beaucoup de propriétaires un chantier lourd à réaliser : identifier la nature des travaux, faire le bon choix de matériaux, obtenir des informations claires et précises sur les financements, surmonter les contraintes architecturales et d'urbanisme (habitation en secteur protégé...), être informé sur les démarches administratives et fiscales (autorisation d'urbanisme, crédit d'impôt...).

L'objectif de cette action est de favoriser le passage à l'acte de rénover. Comment ? En apportant au demandeur les conseils techniques, financiers, fiscaux et réglementaires nécessaires à la bonne réalisation de son projet.

Ce guichet unique sur la rénovation énergétique, mis en œuvre à l'échelle de l'agglomération, aura pour mission d'assurer :

- L'accompagnement du particulier tout au long du projet : aspect technique (de l'audit du logement au suivi des travaux), appui administratif pour le montage du plan de financement des travaux (informations sur les aides publiques directes et indirectes)
- La mise en relation avec les acteurs susceptibles de l'accompagner dans le montage du projet (ADIL03, architecte-conseils du CAUE et du service instructeur du droit des sols,...)



- La mise en réseau des professionnels et leur accompagnement en montée en compétences
- Soumettre des dossiers éligibles au fonds d'aide à la rénovation énergétique mise en place à cette occasion : prime de 1 500€ à 3 000 € pour les 100 premiers foyers soit un total maximum de 300 000€
- orienter les particuliers vers des matériaux biosourcés, plus respectueux de l'environnement

Il prendra place au cœur de la Maison de l'Habitat et de l'Energie de Vichy Val d'Allier : l'objectif étant de réunir toutes les compétences nécessaires à la réalisation des projets dans un même lieu, et de mutualiser les moyens.

Ce guichet unique aura pour noyau dur le regroupement des compétences de l'Espace Info Energie et du futur service de VVA sur la rénovation énergétique (basé sur le recrutement d'un technicien spécialisé en rénovation énergétique), autour duquel graviteront les services de l'ADIL, du CAUE et du service Logement de VVA.

Outre un accompagnement technique gratuit, le projet repose sur l'attribution d'une aide financière de VVA pour le diagnostic du logement, dont le montant reste à définir. Seuls les diagnostics de logement débouchant sur des travaux seraient financés, en tout ou partie, par VVA (point à préciser).

Calendrier :

2016-2019

Animation :

La création de ce guichet sur la rénovation énergétique sera portée par Vichy Val d'Allier.

Le pilotage de l'action sera assuré par la Direction de l'aménagement et du Logement, en lien avec la mission Développement Durable, l'Espace Info Energie, l'ADIL03 et le CAUE.

Description des effets attendus:

- Améliorer la qualité de l'offre de logements, et notamment la performance énergétique du parc privé
- Rénover 100 logements en 3 ans
- Structurer la filière des matériaux durables et des énergies renouvelables
- Soutenir l'économie locale, en particulier l'artisanat dans le bâtiment
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Indicateurs de réussite de l'action:

- Nombre de logements rénovés par an
- Améliorer la classification énergétique des logements ;
- Réduction des consommations énergétiques,



Détail des coûts prévisionnels de l'action n°3

Création d'un guichet sur la rénovation énergétique des logements	223 000
Fonds d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat principal	300 000
Total :	523 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Animation du guichet	223 000	Ademe (25.8%) VVA (16.8%)	135 000 71 000
Fonds d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat principal	300 000	TEPCV (45.9%) VVA (11.5%)	240 000 60 000
TOTAL HT	523 000	TOTAL HT	523 000



Action n° 4

Intitulé de l'action : *contrat de performance énergétique éclairage public et signalisation lumineuse de trafic*

Description de l'action :

Le Contrat de Performance Énergétique est une approche innovante, pour l'atteinte des objectifs pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Il offre les avantages d'un contrat global assorti d'objectifs chiffrés de performance, tout en préservant les intérêts de collectivités soucieuses de réaliser des économies et de s'engager dans une démarche environnementale.

La Ville de Cusset s'est engagée dans un contrat de ce type autour de l'éclairage public et des feux de signalisation. L'objectif est de rénover massivement les équipements afin d'aboutir à une économie de 48% des consommations énergétiques liées à l'éclairage public et aux équipements de carrefour à feux. Cette performance pourra être atteinte dès la fin de la deuxième année du contrat soit mi 2018.

Calendrier :

2016-2018

Animation :

Commune de Cusset. Equipe projet dédiée composée de personnes des services juridique, technique et développement durable

Description des effets attendus:

- Rénovation énergétiques des équipements (source, commande) du patrimoine pour diminuer les consommations de **48%** par rapport aux consommations 2015.
- Dynamiser les activités économiques locales.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre induites par la consommation d'énergie.
- Inciter les collectivités à avoir un rôle d'exemplarité.

Indicateurs de réussite de l'action:

- Réduction des consommations énergétiques à hauteur de 48%
- Economie financière réalisée par an en €



Détail des coûts prévisionnels de l'action n°4

Description	Montant (HT)
Contrat de performance énergétique éclairage public, signalisation lumineuse de trafic	1 698 480
Total :	1 698 480€

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action n°4	1 698 480,00	TEPCV (20%) CEE (18.9%) Autofinancement Cusset (61.1%)	339 696 320 700 1 038 084
TOTAL HT	1 698 480,00	TOTAL HT	1 698 480,00



Action n° 5

Intitulé de l'action : Déploiement du schéma cyclable communautaire

Description de l'action :

Ce schéma cyclable est la déclinaison "vélo" du volet territorial du projet d'agglomération. L'ensemble des fonctionnalités vélo sont prises en considération et déployées à des échelles diverses conformes à l'esprit du projet d'agglomération à savoir : une fonctionnalité "touristique" à l'échelle métropolitaine (voie verte), et deux autres fonctionnalités "loisir et déplacement" à l'échelle communautaire. La quasi globalité du périmètre de ce schéma est couverte par les deux périmètres d'intervention prioritaires du PDUI (cœur d'agglomération et boucles des îles) ainsi que par les périmètres des 5 études (accords cadre) lancées qui flèchent certains AVP dédiés à la pratique du deux roues.

C'est la fonctionnalité déplacement en secteur dense qui est visée par cette fiche action.

Calendrier :

2016-2017

Fonctionnalité "déplacements" : liaison prioritaire Cusset centre / Vichy centre via l'avenue de Vichy dans le cadre de l'axe "cœur d'agglomération" du PDUI. L'idée est d'assurer une liaison continue et sécurisée entre deux cœurs de ville sur un axe où la pertinence du vélo est évidente (cité de Presles et cité scolaire). L'aménagement envisagé est sécurisé et confortable cependant les investissements doivent être contenus (en attente du PRU de Presles à moyen terme).

2017-2018

Rendu des AVP (accords cadre). Pour la boucle des îles (AVP tête de pont rive droite, AVP tête de pont rive gauche, AVP insertion voie verte), pour Abrest/St Yorre (AVP itinéraire cyclable entre St Yorre et Vichy via Abrest), pour Sichon (plan de circulation), pour PNU (pistes cyclables en rives droite et gauche), pour Billy (insertion voie verte).

Animation :

Mission développement durable, service mobilités durables

Description des effets attendus:

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre par report modal (fonctionnalité « déplacement » du vélo)

Indicateurs de réussite de l'action:

- Comptages des deux roues sur axes structurants



- Réduction des consommations énergétiques,
- réduction de la dépendance à l'auto (à l'échelle d'un ménage)
- Réduction des consommations énergétiques

Détail des coûts prévisionnels de l'action n°5

Description		Montant (HT)	
		350 000	
Total :		350 000 €	
PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Aménagement de voirie	350 000,00	TEPCV (24%)	84 000
		PDUI (13.7%)	48 000
		Autofinancement (62.3%)	218 000
TOTAL HT	350 000	TOTAL HT	350 000



Action n° 6

Intitulé de l'action : Acheter 4 voitures électriques pour les agents de VVA

Description de l'action :

La collectivité a contribué récemment à l'essor de la mobilité électrique en installant 17 bornes de recharges pour véhicules électriques sur son territoire. Pour renforcer celle-ci, la collectivité se veut à nouveau exemplaire en diminuant les émissions de gaz à effet de serre en cœur urbain et en faisant connaître ce nouveau moyen de déplacement en intégrant 4 véhicules électriques à la flotte mise à disposition des agents.

Calendrier :

2016

Animation :

Mission développement durable, service des moyens généraux, service achat

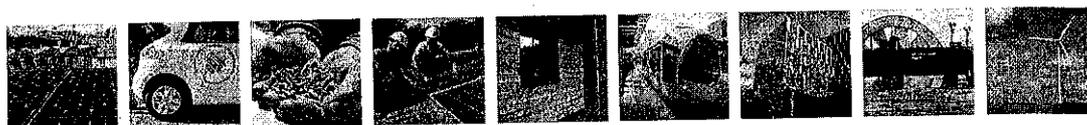
Description des effets attendus:

- Faire connaître la mobilité électrique et l'infrastructure de recharge des véhicules électriques à disposition sur l'agglomération

Indicateurs de réussite de l'action:

- tonnes de CO2 évitées par an
- nombre de personnes sensibilisées,

Détail des coûts prévisionnels de l'action n°6



Description	Montant (HT)
	90 000
Total :	90 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Achat de 4 véhicules électriques dont 1 utilitaire	90 000,00	TEPCV (24%) Autofinancement (76%)	21 600 68 400
TOTAL HT	90 000	TOTAL HT	90 000



Action n° 7

Intitulé de l'action : Mise à disposition de 2 Vélos à Assistance Electrique (VAE) pour chacune des 38 communes

Description de l'action :

L'objectif est d'initier localement un début de pratique du vélo via les déplacements professionnels des agents municipaux en valorisant les avantages de l'assistance électrique.

Chaque commune pourra librement mettre ces matériels à la disposition de ses administrés selon les modalités qu'elle aura décrétées.

Les conditions de stationnement de ces vélos (... et donc leur facilité d'accès) feront l'objet d'une attention particulière, ce « détail » étant une condition essentielle du report modal espéré. Sur ce point, VVA pourra partager son retour d'expérience.

Calendrier :

2016-2017

En fonction des demandes formulées par chaque commune

Animation :

Mission développement durable, service mobilités durables

Description des effets attendus:

- Amorcer l'achat vélo fonctionnalité déplacement (report modal)
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre par report modal (fonctionnalité « déplacement » du vélo)

Indicateurs de réussite de l'action:

- Comptages des deux roues sur axes structurants
- Réduction des consommations énergétiques,
- Réduction de la dépendance à l'auto (à l'échelle d'une équipe municipale)



Détail des coûts prévisionnels de l'action n°7

Description	Montant (HT)
Total :	60 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Mise à disposition de 2 Vélos à Assistance Electrique par commune	60 000,00	TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	48 000 12 000
TOTAL HT	60 000	TOTAL HT	60 000



Action n° 8

Intitulé de l'action : **Travailler avec les écoles de Cusset sur le gaspillage alimentaire**

Description de l'action :

La ville de Cusset a entamé une réflexion concernant la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce projet très large nous invite à repenser notre système alimentaire. Un diagnostic de la production agricole reliée au territoire de Cusset a été réalisé et un diagnostic concernant la cuisine centrale est en cours. Un comité technique travaille sur ce thème et plusieurs groupes de travail thématiques se dessinent. L'un des points important à travailler concerne le gaspillage alimentaire.

L'école primaire du Liandon avait déjà travaillé sur ce thème :

Une balance de type peson avait été prêtée par la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier. A la fin de chaque repas les enfants pesaient les restes de leurs assiettes et le reste des plats communs qui partent à la poubelle. Le pain était pesé à part. Le poids jeté est inscrit sur un tableau et le prix de ce qui est jeté est estimé et est converti en ticket de cinéma. Ceci était jugé plus représentatif pour les enfants qui n'ont pas forcément la notion de l'argent.

Ce type d'actions pourrait être généralisé aux autres écoles primaires afin de sensibiliser tous les enfants.

La demande porte sur l'achat de pesons et d'affiches nécessaires à la réalisation des activités décrites précédemment. Les affiches peuvent être construites avec les enfants puis imprimées en interne.

Nous souhaitons également mettre en place des tables de tri. Des retours d'expériences ont montrés des résultats encourageant. Nous souhaitons mettre en place une animation adéquate afin de mener à bien ce tri sélectif : pour chaque table un enfant sera « ambassadeur de tri » pour le repas du jour. Il sera chargé de centraliser les différents tas de déchets et d'aller les déposer à la table de tri. Cela responsabilise les enfants tour à tour et permet de limiter les déplacements au moment de la pause méridienne.

Nous allons également chiffrer l'intervention d'une troupe de théâtre reconnue par le ministère de l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Cette troupe sensibilise de nombreux publics sur le thème du gaspillage alimentaire par un spectacle «clownesque» et interactif. Il s'agirait de réunir tous les enfants des écoles primaires dans la salle du Chambon, par exemple, afin qu'ils puissent assister au spectacle. Le spectacle sera suivi d'un repas collectif dans la même salle et toujours sous l'animation de la troupe de théâtre. Un partenariat peut être envisagé avec les étudiants du Lycée Valéry Larbaud au moment de ce repas.

Nous pouvons aussi envisager de mutualiser l'intervention de cette troupe afin de toucher différents publics si d'autres communes sont intéressées.

Calendrier :

Sensibilisation au gaspillage : années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 et 2018-2019

2017 : Achat du matériel et des affiches



Mise en place des tables de tri et des « ambassadeurs de tri »
Invitation de la troupe de théâtre et repas collectif avec toutes les écoles primaires.

Animation :

Pilotes : Gilles Traskalski, Cédric Wolff, Laura Castillo

Animation : Laura Castillo, les animateurs du centre de loisirs périscolaire, personnel de la cuisine centrale

Partenaires éventuels : Lycée Valéry Larbaud

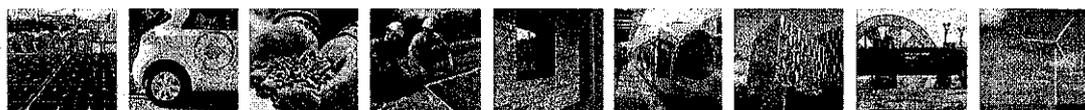
Description des effets attendus:

-Sensibiliser au sujet du gaspillage alimentaire : public ciblé : enfants des écoles primaires et du centre de loisir et personnel de la cuisine centrale.

- Réduire le gaspillage alimentaire

Indicateurs de réussite de l'action:

Réduire le gaspillage alimentaire de manière quantifiable



Détail des coûts prévisionnels de l'action 08

Description	Montant (HT)
Achat de 4 pesons	120 €
Affiches	100 €
2 Tables de tri sélectif	2412 €
Théâtre	2 826 €
Total :	5 458 €

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Achat de 4 pesons	120	TEPCV (80%)	4 366.40
Affiches	100	Autofinancement Cusset (20%)	1 091.60
2 Tables de tri sélectif	2412		
Théâtre	2 826		
TOTAL HT	5 458	TOTAL HT	5 458



Action n° 9

Intitulé de l'action : Groupement de commande pour des sacs floqués TEPCV à destination des petits commerçants

Description de l'action :

Vichy Val d'Allier souhaite poursuivre et intensifier sa démarche de prévention et réduction des déchets. Elle se propose de mener des actions de lutte contre les sacs plastiques à usage unique. Elle lancera prochainement un groupement de commande pour des sacs en matières recyclées ou végétales à destination des petits commerçants de son territoire. L'agglomération veut poursuivre sa politique volontaire et exemplaire en matière d'économie circulaire et de valorisation des déchets ultimes. Les sacs seront distribués gratuitement aux commerçants souhaitant participer à l'opération.

Calendrier :

2017

Animation :

VVA Environnement, service communication, service marché

Description des effets attendus:

- Participer à la lutte contre les sacs plastiques
- Sensibiliser la population à la démarche TEPCV

Indicateurs de réussite de l'action:

- nombre de commerçants sensibilisés et mobilisés,
- nombre de sacs distribués

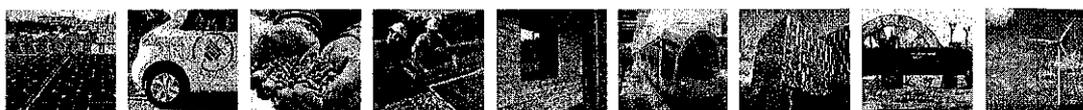
Détail des coûts prévisionnels de l'action n°9



Description	Montant (HT)
	5 000
Total :	5 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Groupement de commande de sacs « TEPCV »	5 000,00	TEPCV (25%) Autofinancement (75%)	1 250 3 750
TOTAL HT	5 000	TOTAL HT	5 000



Action n° 10

Intitulé de l'action : Produire de l'électricité à partir de la retenue du lac d'Allier

Description de l'action :

L'énergie hydraulique est connue depuis l'antiquité. Elle ne représente pourtant que 12% de la consommation nationale électrique. Un projet est à l'étude dans le cadre de la réhabilitation du barrage de Vichy. La commune de Vichy est favorable à la possibilité d'installer une turbine. La production potentielle serait de 18MW soit l'équivalent de la consommation de 30 000 personnes. Cette hypothèse rencontre cependant des difficultés classiques liées aux barrages et au blocage de l'écoulement naturel de l'eau.

Un territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ne peut pas ne pas soutenir une action ayant un tel potentiel de production d'énergie renouvelable. Les élus ont donc décidé de communiquer et de soutenir le projet de turbinage le plus en amont possible auprès du grand public.

Calendrier :

2017-2018

Animation :

Direction générale, Cabinet, service communication

Description des effets attendus:

- Faire connaître les atouts de l'énergie hydroélectrique

Indicateurs de réussite de l'action:

- Avancement du projet

Détail des coûts prévisionnels de l'action n°10



	Montant (HT)
	10 000
Total :	10 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Communication et actions pédagogiques autour de l'énergie hydroélectrique	10 000,00	TEPCV (40%) Autofinancement (60%)	4 000 6 000
TOTAL HT	10 000	TOTAL HT	10 000



Action n° 11

Intitulé de l'action : Mesurer le potentiel solaire du territoire

Description de l'action :

Le cadastre solaire est avant tout un outil d'information à destination de tous pour savoir si la toiture d'un bâtiment est favorable à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

Pour réaliser le cadastre solaire, le potentiel de production solaire photovoltaïque de chaque toiture est estimé à partir de l'ensoleillement, de l'orientation, de l'inclinaison et de la surface de la toiture. De plus, une analyse économique est réalisée pour chaque bâtiment sur la base des prix de marché constatés et des tarifs d'achat de l'électricité en vigueur.

Le cadastre solaire se présente sous la forme d'une cartographie permettant de visualiser les données relatives à chaque bâtiment. Il sera accessible sur le site internet de la collectivité et des communes. Cette cartographie sera un outil indispensable aux centrales villageoises solaire programmées dans l'action n°20 de cet avenant.

Calendrier :

Début 2017

Animation :

Mission développement durable, services communication des communes et de l'agglomération

Description des effets attendus:

- Meilleure connaissance de l'ensoleillement du parc bâti
- Eveil de l'intérêt des communes et des habitants pour cette production d'énergie renouvelable

Indicateurs de réussite de l'action:

- nombre de personnes sensibilisées,
- augmentation significative du montant des investissements.



Détail des coûts prévisionnels de l'action n°11

	Montant (HT)
	20 000
Total :	20 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Cadastre solaire	20 000,00	TEPCV (25%) Autofinancement (75%)	5 000 15 000
TOTAL HT	20 000	TOTAL HT	20 000



Action n° 12

Intitulé de l'action : Mesurer le potentiel éolien sur le territoire

Description de l'action :

Depuis des siècles, l'homme utilise l'énergie du vent pour faire avancer des bateaux, moudre du grain ou pomper de l'eau. Cette source d'énergie nous sert maintenant à produire de l'électricité.

La collectivité se pose la question de savoir combien d'éoliennes pourrait accueillir le territoire, quelle puissance elles développeraient et où elles pourraient être situées, dans le respect de toutes les contraintes. La France bénéficie d'un gisement éolien important, le deuxième en Europe après les îles britanniques.

Ces informations importantes pour l'inscription dans la démarche TEPOS pourraient être fournies par la mesure du potentiel éolien sur le territoire. Cette mesure sera établie grâce à la pose d'un mât de mesure d'une hauteur minimal de 80m pendant un an et de plusieurs Lidar disposés en même temps sur le territoire. Le LIDAR (*Light Detection and Ranging*) analyse le profil du vent au moyen d'un faisceau laser. Les mesures des LIDAR permettront de corrélérer ou extrapoler des mesures obtenues via l'installation du mât.

Une avance remboursable est en train d'être mise en place par la Région pour les études techniques et environnementales comme la mesure du potentiel éolien. La collectivité pourrait la solliciter à partir de début 2017.

Calendrier :

2017

Animation :

Mission développement durable

Description des effets attendus:

- Offrir des données objectives et quantifiées aux acteurs du territoire (élus, citoyens, mais aussi les futures centrales villageoises)
- Tester l'opportunité du développement de l'éolien sur le territoire

Indicateurs de réussite de l'action:

- Appropriation des données



Détail des coûts prévisionnels de l'action 12

Description		Montant (HT)	
		90 000	
Total :		22 500 €	
PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action X	90 000,00	TEPCV (25%) Autofinancement (75%)	22 500 67 500
TOTAL HT	90 000	TOTAL HT	90 000



Action n° 13

Intitulé de l'action : Produire de l'électricité à partir du turbinage du réseau d'eau potable

Description de l'action :

Au lieu-dit "le colombier" sur la commune de Chamalières, il existe deux turbines sur le réseau d'eau potable qui alimentent en partie le complexe sportif du colombier en électricité. La ville de Chamalières conduit actuellement un diagnostic la rénovation de l'installation.

Le SIVOM souhaite reproduire cette expérience sur son réseau d'eau potable.

Calendrier :

2018

Animation :

SIVOM Régis Bonnet, directeur du SIVOM

Description des effets attendus:

- Produire des énergies renouvelables à partir du réseau d'eau potable gravitaire

Indicateurs de réussite de l'action:

- MWh d' ENR produits par an

Détail des coûts prévisionnels de l'action n°13

Description	Montant (HT)
Achat et montage des turbines sur le réseau d'eau potable	20 000
Total :	20 000 €



PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action n°13	20 000,00	TEPCV (25%) Autofinancement (75%)	5 000 15 000
TOTAL HT	20 000	TOTAL HT	20 000



Action n° 14

Intitulé de l'action : *Implanter des ombrières photovoltaïques en autoconsommation sur le parking du stade aquatique de Bellerive-sur-Allier*

Description de l'action :

L'étude photovoltaïque conduite grâce à la convention initiale TEPCV du 08 juillet 2015 a d'ores et déjà porté ses fruits : il est proposé d'implanter les ombrières photovoltaïques au stade aquatique.

Ce projet permettra notamment :

- un temps de retour sur investissement net de 9 ans,
- une économie nette des coûts de fonctionnement annuels de 71 953€,
- Une indépendance des hausses du coût de l'énergie,
- Une entrée d'agglomération en lien avec la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV),
- Le remplacement de 21 % de la consommation électrique de notre poste le plus énergivore après la station d'épuration par de l'énergie d'origine renouvelable

Calendrier :

2016

Animation :

Mission développement durable, service bâtiment, service des sports.

Description des effets attendus:

- Réduire les coûts de fonctionnements
- Produire des énergies renouvelables
- Sensibilisation du public du stade aquatique et des visiteurs

Indicateurs de réussite de l'action:

- MWh d' ENR produits par an
- Nombre de personnes sensibilisées
- Economies financières réalisées



Détail des coûts prévisionnels de l'action n°14

Description	Montant (HT)
Travaux générateurs photovoltaïques	1 026 516
Ingenierie	50 000
Frais annexes	35 236
Total :	1 111 752 €

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action n° 14	1 111 752,00	TEPCV (11.24%) FSIL Etat (11.24%) CD03 (22.49%) Autofinancement (55.03%)	125 000 125 000 250 000 611 752
TOTAL HT	1 111 752	TOTAL HT	1 111 752



Action n° 15

Intitulé de l'action : Plan d'actions en faveur des circuits alimentaires de proximité

Description de l'action :

A l'automne 2016, VVA lance une étude d'opportunité autour des circuits alimentaires dans l'objectif de définir sa stratégie pour augmenter son autonomie alimentaire, mieux préserver les terres arables péri-urbaines, favoriser une alimentation saine et durable sur son territoire. Dans un contexte de fusion des EPCI, cette étude englobe le périmètre de Vichy Val d'Allier et de la Montagne Bourbonnaise, qui formeront un seul EPCI à compter de janvier 2017.

L'étude débouchera lors du premier trimestre 2017 sur la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de ces circuits alimentaires de proximité...

Les actions viseront à soutenir et améliorer :

- . mobilisation du foncier et installation de jeunes agriculteurs en maraîchage, arboriculture, élevage... et toute forme de polyculture respectueuse de l'environnement, contribuant à raccourcir les circuits du producteur au consommateur et à créer de l'emploi durable sur le territoire
- . prestations de formation
- . transformation des produits au plus près de la demande (valorisation sur le territoire)
- . approvisionnement local et durable pour la restauration collective
- . étoffer et rénover les marchés de plein air
- . promotion et commercialisation directe des produits locaux de qualité
- . promotion d'une consommation locale et durable auprès des différents acteurs

Calendrier : 2017-2018-2019

mise en œuvre du plan d'actions à l'échelle du nouvel EPCI.

Animation :

Equipe projet : elle est constituée autour de la mission Développement durable de VVA (Mariel Fontverne), en lien avec la restauration collective universitaire et placée sous la délégation du Vice-Président en charge de la Ruralité, de l'Agriculture et du Tourisme. La fusion des 2 EPCI conduira à étoffer cette équipe.

Description des effets attendus:

- Structurer les filières en circuits-courts (installation – transformation – distribution)
- Créer de l'emploi local, économiquement et socialement valorisant, dans un cadre respectueux de l'environnement
- Légumerie (approvisionnement restauration collective)
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Préserver et améliorer la ressource en eau

Indicateurs de réussite de l'action:



- Nombre installations nouvelles ; lieux de commercialisation
- Nombre outils de communication et actions de promotion développés
- 40% de produits alimentaires de proximité, présents dans la restauration collective
- Réduction des consommations énergétiques

Détail des coûts prévisionnels de l'action n°15			
Description		Montant (HT)	
Actions en faveur de la structuration de circuits-courts alimentaires et de l'approvisionnement de la restauration collective (aides à l'installation, à la formation, à la commercialisation, à la communication...)			
Total :		20 000€	
PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Plan d'actions en faveur des circuits alimentaires de proximité	20 000,00	TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	16 000 4 000
TOTAL HT	20 000	TOTAL HT	20 000



Action n° 16

Intitulé de l'action : *Fédérer les actions communales et sensibiliser le citoyen sur la démarche « 0 phyto »*

Description de l'action :

La démarche « 0 phyto » est en cours sur nombre de communes. Afin de faciliter le respect de cette nouvelle obligation pour les communes il a été proposé de mutualiser l'achat d'un matériel conséquent comme une machine de désherbage vapeur sèche qui sera sous la responsabilité de chaque pôle de proximité. Un broyeur sera lui aussi mutualiser pour la réalisation de paillis et la lutte contre les adventices.

Calendrier :

2017-2018

Animation :

Mission développement durable, DGST de Saint-Germain, DGST de Bellerive-sur-Allier

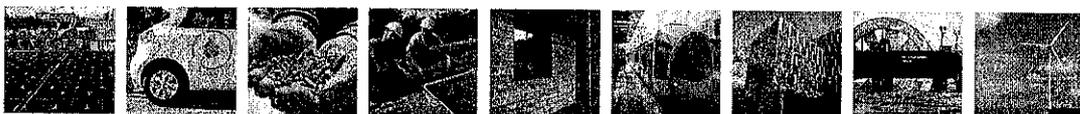
Description des effets attendus:

- Mise en œuvre de techniques alternatives de désherbage
- Production de paillis
- Supprimer l'emploi de produits phytosanitaires

Indicateurs de réussite de l'action:

- m² de surfaces traitées
- Préservation du cycle naturel du carbone
- Gain de temps par rapport au désherbage manuel

Détail des coûts prévisionnels de l'action n°16



Description	Montant (HT)
Achat de 3 machines de désherbage vapeur sèche	69 000
Achat d'un broyeur	25 000
Communication et balisage pour les espaces laissés en herbes	3 000
Total :	97 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action n°16	97 000,00	TEPCV (40%) Autofinancement des pôles de proximité (60%)	38 800 58 200
TOTAL HT	97 000	TOTAL HT	97 000



Action n° 17

Intitulé de l'action : Biodiversité et rucher pédagogique

Description de l'action :

Installation rucher

Dans la perspective d'un projet de mise en place de ruches pour la production de miel bio en proximité de Vichy, il est envisagé un rucher pédagogique sur l'Espace naturel sensible (ENS) de la côte Saint-Amand, communes d'Abrest et du Vernet. Ce site participe à la trame thermophile du bassin vichyssois, constituée d'une chaîne de reliefs calcaires secs reliés par des continuités écologiques, sur lesquels s'installent des pelouses sèches d'intérêt européen riches en fleurs et en insectes comme le rare papillon Azuré du serpolet. Cette trame va de l'ENS de la Côte Saint-Amand au sud, sur lequel Vichy Val d'Allier (VVA) est maître d'ouvrage et le CEN Allier gestionnaire, jusqu'au coteau des Bourses à Saint-Germain-des-Fossés où le CEN Allier dispose d'une convention de gestion sur 5ha, propriété de l'entreprise VICAT.

Le projet est porté par M. Beyssac, apiculteur actuellement en conversion professionnelle pour s'associer à sa fille, pour une production de miel, essaims, voire gelée royale, si possible avec une certification Agriculture Biologique et dans le cadre d'un élevage de la race ouest-européenne « de Pays » Abeille noire (*Apis mellifera mellifera*).

La lignée évolutive M sera vérifiée au moyen du logiciel ApiClasset l'usage de marqueurs mitochondriaux et ADN nucléaires (microsatellites).

Les exploitants agricoles céréaliers sur le plateau du Vernet, au sein du périmètre de l'E.N.S, seront sollicités pour mettre en compatibilité leurs pratiques en matière de cultures de Maïs-Tournesol-Colza, abondamment visitées par les Abeilles domestiques.

Etude

La mise en place de ce rucher s'accompagnera d'un suivi scientifique au regard de de l'attractivité des micro-habitats pour des pollinisateurs, de nouveaux principes de précaution qui touchent à des risques potentiels de compétition de l'abeille domestique avec les pollinisateurs sauvages en sites naturels remarquables, et du dispositif « Réseau Abeille, sentinelle de l'environnement » qui permettra de vérifier *in situ* l'éventuelle contamination des insectes par des produits épandus sur le territoire. Ce suivi devrait déboucher sur un observatoire de l'Abeille domestique et des pollinisateurs sauvages, d'envergure régionale.

Autres sites pédagogiques complémentaires

- Site de l'habitat social quartier des Ailes à Vichy, via le dispositif UNAF « Réseau Abeille, sentinelle de l'environnement » : rucher sur toits.
- Site de la Recyclerie à Cusset, complété d'un dispositif d'emploi civique (animation pédagogique et coordination à l'échelle des 3 sites)
- Autre site sur la commune de Cusset : **les Jardins de la contrée de Gauvin**



- En cohérence avec le thème de l'enfance pour l'année scolaire 2016-2017 : « Le Projet Alimentaire Territorial de la commune », les écoles seront plus présentes sur les jardins. Le service souhaite notamment sensibiliser les enfants à la faune et la flore présente au sein des jardins et aux alentours. Pour cela, la pose de ruchers pédagogiques semble être un moyen pertinent afin de mener une réflexion concernant la pollinisation et donc la naissance des fleurs, fruits et légumes que nous mangeons.

Calendrier :

2017 : Acquisition du matériel : rucher pédagogique et ruchers classiques
plantation des espaces mellifères

2018 : Acquisition du rucher pédagogique et de la colonie

Animation :

M. Beyssac, apiculteur + CEN Allier (B. Schirmer et J. Mainaud) + VVA

Description des effets attendus:

- Sensibilisation aux enjeux environnementaux et climatiques des publics (scolaires, CLSH, familles...)
- Observation scientifique de *Apis mellifera mellifera*, lignée M
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (contribuer à moins de mécanisation et d'intrants, moins de demande en énergie fossile pour une activité agricole et apicole)

Indicateurs de réussite de l'action:

Nombre de visites et nombre d'animations autour du rucher
Maintien agriculture raisonnée sur le plateau du Vernet (indicateurs spécifiques), voire enclencher une démarche de conversion en bio

Détail des coûts prévisionnels de l'action n°17	
<u>Description</u>	Montant (HT)
Installation ruchers pédagogiques Etude scientifique (vers un observatoire)	20 000 €
Total :	20 000 €
PLAN DE FINANCEMENT	
DEPENSES	RECETTES



Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action n°17	20 000,00	TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	16 000 4 000
TOTAL HT	20 000		20 000



Action n° 18

Intitulé de l'action : **Sensibiliser à la réutilisation d'objets et au gaspillage grâce à la Recyclerie**

Contexte de l'action :

La Recyclerie est un bâtiment communautaire éco-conçu. La communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier a souhaité doter son territoire d'un dispositif novateur afin de répondre à deux problématiques principales :

- La gestion durable des déchets
- L'emploi de personnes en difficulté

Le projet de Recyclerie, lancé en 2013, illustre parfaitement la logique du développement durable et sa réussite montre à quel point ce modèle de développement est pertinent. La Recyclerie est gérée dans le cadre d'un marché public par l'association SIEL (solidarité insertion environnement local) qui porte un Atelier et Chantier d'Insertion.

Son activité consiste à détourner de l'enfouissement et de l'incinération les objets réutilisables dont les habitants souhaitent se débarrasser. Tous ces objets sont triés, réparés et testés pour trouver une seconde vie et être vendus à bas prix. Cette activité est le support pour l'insertion socio professionnelle de personnes éloignées de l'emploi qui emploie près de 20 personnes en contrats aidés.

Description de l'action :

A ce jour la Recyclerie collecte environ 35 tonnes d'objets par mois et en valorise 84%. 46% des objets collectés sont vendus en magasin et 38% sont envoyés vers des filières de recyclage spécifique. La volonté de toute recyclerie étant de donner une seconde vie à un maximum d'objets par le réemploi.

Parce que notre public sensibilisé quotidiennement au recyclage devient un réel ambassadeur du réemploi et qu'il émet la demande d'aller plus loin dans cette démarche et parce que notre association SIEL affiche une perpétuelle volonté de réduire un maximum les objets destinés à l'enfouissement ou l'incinération, nous souhaitons créer un véritable atelier équipé pour la réparation et la valorisation des objets.

Ainsi nous pourrions détourner plus d'objets destinés à d'autres filières, qui après expertise par nos soins, peuvent parfois être rafraîchis voir être relookés, ou subir une réparation et ainsi retrouver une seconde vie grâce à notre intervention.

Pour réaliser cet objectif nous avons affecté depuis début 2016, pour essai, deux employés à ces tâches, les pièces réparées et relookées ont remporté un vif succès auprès du public, cependant, nous avons constaté qu'il nous fallait posséder l'outillage nécessaire et également créer un espace adéquat et conforme aux normes d'hygiène et de sécurité.

Notre impératif est donc d'équiper un tout nouvel atelier de valorisation pour ainsi donner une seconde vie à un maximum d'objets. L'équipement primordial à ce jour pour une mise en pratique de cet atelier est une **cabine de sablage**. Cet équipement serait un atout majeur par son efficacité et permettrait de valoriser de nombreux meubles et objets en bois, leur donner plus de valeur et ainsi proposer une offre plus qualitative aux clients de la Recyclerie en quête de meubles d'occasion.

Au-

delà



de la valorisation des objets, cet outil pourrait aussi permettre de proposer un service aux habitants pour leur éviter d'acheter du neuf (par exemple, une personne aux revenus modestes pourra ainsi, à moindre coût, moderniser un meuble, un objet). L'idée serait également d'organiser des ateliers créatifs à thème autour de la valorisation des meubles, en prenant comme support des meubles préalablement poncés grâce à la sableuse.

Sensibilisation et éducation à la protection de l'environnement

La Recyclerie a aussi un rôle de sensibilisation à l'environnement et aux enjeux du développement durable, en faisant prendre conscience aux habitants de la possibilité de consommer et d'agir de manière plus responsable.

la Recyclerie propose d'étoffer son offre d'animations en élargissant :

- d'une part les thématiques de ses interventions en intégrant des modules sur la transition énergétique, afin de faire prendre conscience de l'importance de la lutte contre le réchauffement climatique ; comprendre l'utilité des énergies renouvelables ; sensibiliser sur l'utilisation rationnelle des énergies mais aussi sur la préservation de la biodiversité.

- D'autre part élargir le public visé par ces animations aux particuliers, entreprises, collectivités, association ou organismes locaux, tout en gardant comme priorité l'éducation des jeunes générations, citoyens et consommateurs de demain.

Afin de développer ces propositions d'intervention de sensibilisation à l'environnement et ainsi participer pleinement à la démarche de Vichy Val d'Allier en tant que « **territoire à énergie positive pour la croissance verte** », la Recyclerie propose d'accueillir un volontaire en service civique qui pourrait animer une partie des interventions en concertation avec l'animateur actuel. Le volontaire aurait également pour mission de créer des modules de sensibilisation en coopération avec le service Mission Développement Durable de la communauté d'agglomération.

La Recyclerie a également pour projet d'installer sur son terrain un rucher pédagogique et un nichoir à insectes qui pourraient intégrer les modules d'animation afin de sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité. (Action n°17 du présent avenant)

Calendrier :

2017

Animation :

Equipe des salariés permanents de la Recyclerie, en particulier l'encadrant technique responsable du site et la personne chargée du développement de la Recyclerie, mission développement durable et service déchets.

Description des effets attendus:

- Donner une seconde vie à un maximum d'objets en les valorisant par la réparation et le relooking
- Réduire les déchets encombrants des habitants
- Inciter les habitants à réparer plutôt que consommer, acheter et jeter, en organisant notamment des ateliers créatifs ouverts au public
- Encourager des modes de consommation plus responsables en phase avec les valeurs du



développement durable (objets d'occasion et de seconde main)

- Permettre aux personnes en contrats aidés d'insertion de développer des compétences nouvelles valorisables sur le marché du travail

Indicateurs de réussite de l'action:

- Nombre de meubles et objets valorisés et réemployés grâce aux investissements
- Nombre d'habitants ayant sollicités une prestation de sablage
- Nombre d'atelier de relooking/créatifs d'objets organisés à la Recyclerie

Détail des coûts prévisionnels de l'action n°18

Description	Montant (HT)
Achat et installation d'un cabine de sablage	30 000
Embauche service civique	2 000
Création de supports pédagogiques pour les animations	2 000
Total :	34 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action n°18	34 000,00	TEPCV (25%) Autofinancement (75%)	8 500 25 500
TOTAL HT	34 000	TOTAL HT	34 000



Action n° 19

Intitulé de l'action : Créer un poste d'ambassadeur de l'efficacité énergétique

Description de l'action :

En partenariat avec les Espaces Infos Energies, la collectivité a été la première en Auvergne à se lancer dans le déploiement du défi des familles à énergie positive. Après un an d'arrêt de la démarche, elle compte relancer le défi grâce à l'emploi à temps plein d'un ambassadeur de l'efficacité énergétique qui aura aussi pour mission de mener des séances d'éducation à l'environnement sur les Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) dans les écoles primaires.

Calendrier :

2017-2018

Animation :

Mission développement durable, EIE, Ademe

Description des effets attendus:

- Mobilisation des citoyens autour des économies d'énergie
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre

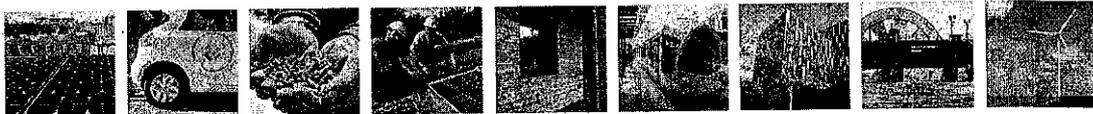
Indicateurs de réussite de l'action:

- MWh économisés par an,
- tonnes de CO2 évitées par an,
- nombre de personnes sensibilisées

Détail des coûts prévisionnels de l'action n°19	
Description	Montant (HT)
Recrutement d'un ambassadeur de l'efficacité énergétique	35000
Total :	35 000 €
PLAN DE FINANCEMENT	



DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action n°19	35 000,00	TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	28 000 7 000
TOTAL HT	35 000	TOTAL HT	35 000



Action n° 20

Intitulé de l'action : Développer les centrales villageoises solaires et la création de parcs éoliens participatifs

Description de l'action :

Issues d'une expérimentation menée dans les Parcs naturels régionaux de la Région Rhône-Alpes, les Centrales Villageoises sont des sociétés locales qui ont pour but de développer les énergies renouvelables sur un territoire en associant citoyens, collectivités et entreprises locales.

A la lecture du courrier de la Ministre du 07/07/2016, les élus du groupe de travail de développement durable de VVA ont décidé de rajouter cette dernière action à l'avenant pour rentrer dans cette dynamique des centrales villageoises et initier la démarche sur le territoire.

La méthodologie appliquée sera la suivante :

(<http://www.centralesvillageoises.fr/web/guest/boite-a-outils>)

- une phase d'émergence conduisant à choisir le modèle des Centrales Villageoises
- une phase d'animation locale sur le territoire de projet
- une phase de développement d'un projet de production d'énergie
- une phase de réalisation à proprement parler

Des contacts ont été pris avec le fonds OSER et Energie Partagée

Calendrier :

2017

Animation :

Service de la cohésion sociale (Martine Buisson) et mission développement durable

Description des effets attendus:

- mobilisation des citoyens
- production d'énergies renouvelables

Indicateurs de réussite de l'action:

- MWh d'ENR produits par an,
- nombre d'emplois créés,
- nombre de personnes sensibilisées,



Détail des coûts prévisionnels de l'action n°20

Description	Montant (HT)
Développer les centrales villageoises solaires et la création de parcs éoliens participatifs	15 000
Total :	15 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action n°20	15 000,00	TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	12 000 3 000
TOTAL HT	15 000,00	TOTAL HT	15 000



Annexe 2 : tableau financier de synthèse des 20 actions

N°	Actions	Montant total HT	Part TEPCV	%
1. Réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public		4 021 480,00	1 059 696,00	
1	Rénover selon la norme Batiment Basse Consommation (BBC) les batiments communaux	1 600 000,00	400 000,00 €	25%
2	Poursuivre le plan d'économies d'énergie et l'optimisation énergétique	200 000,00	80 000,00 €	40%
3	Créer un guichet unique en conseillant et soutenant la rénovation énergétique des logements auprès des publics non éligibles, mettre en place un fonds d'aide à la rénovation énergétique sans plafond de revenus et promouvoir les matériaux biosourcés	523 000,00	240 000,00 €	80%
4	Signer un contrat de performance énergétique (CPE) pour l'éclairage public et la signalisation lumineuse de trafic (Cusset)	1 698 480,00	339 696,00 €	20%
2. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports		500 000,00	153 600,00	
5	Mettre en œuvre le schéma cyclable en secteur dense (pistes cyclables en site propre dédié, arceaux, box sécurisés, balisage...)	350 000,00	84 000,00 €	24%
6	Acheter 4 voitures électriques pour les agents de VVA	90 000,00	21 600,00 €	24%
7	Acheter 2 vélos électriques par commune	60 000,00	48 000,00 €	80%
3. Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets		10 458,00	5 616,40 €	
8	Travailler avec les écoles de Cusset sur le gaspillage alimentaire	5458	4 366,40 €	80%
9	Groupement de commande pour des sacs floqués TEPCV à destination des petits commerçants	5 000,00	1 250,00 €	25%
4. Produire des énergies renouvelables locales		1 251 752,00	161 500,00 €	
10	Produire de l'électricité à partir de la retenue du lac d'Allier	10 000,00	4 000,00 €	40%



11	Mesurer le potentiel solaire	20 000,00	5 000,00 €	25%
12	Mesurer le potentiel éolien sur le territoire	90 000,00	22 500,00 €	25%
13	Produire de l'électricité à partir du turbinage du réseau d'eau potable	20 000,00	5 000,00 €	25%
14	Implanter des ombrières photovoltaïques sur le parking du stade aquatique	1 111 752,00	125 000,00 €	11%
5. Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable		137 000,00	70 800,00 €	
15		20 000,00	16 000,00 €	80%
16		97 000,00	38 800,00 €	40%
17		20 000,00	16 000,00 €	80%
6. Développer l'éducation à l'environnement, l'écocitoyenneté et la mobilisation locale		84 000,00 €	48 500,00 €	
18	Sensibiliser et éduquer à la protection de l'environnement par l'intermédiaire de la recyclerie (achat d'une cabine de sablage ; emploi civique)	34 000,00	8 500,00 €	25%
19	Créer un poste d'ambassadeur de l'efficacité énergétique (défi des familles à énergie positive et éducation à l'environnement sur les TAP)	35 000,00	28 000,00 €	80%
20	Développer les centrales villageoises solaires et la création de parcs éoliens participatifs	15 000,00	12 000,00 €	80%
TOTAL :		6 004 690,00 €	1 499 712,40 €	



Annexe 3

Documents administratifs nécessaires à l'engagement et aux versements



Saint Germain de fossés

Banque de France
1, Rue la Vrillière
75001 PARIS

TRESORERIE
DE BELLERIVE-SUR-ALLIER
20 AV DE RUSSIE
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00875 D03300000000 36

IBAN : FR51 3000 1008 75D0 3300 0000 036

BIC : BDFEFRPCCT



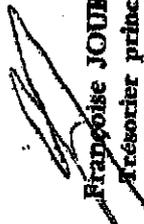
Bunet

Banque de France
1, Rue la Vierge
75001 PARIS

TRESORERIE
DE VICHY
23 RUB COUTURIER
03200 VICHY

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00875 E0330000000 83
IBAN : FR51 3000 1008 7500 3300 0000 083
BIC : BDFEPP33


Françoise JOURJON
Trésorier principal
Centre des Finances Publiques



003014 - 0 TRESORERIE BELLERIVE-SUR-ALLIER**Caractéristiques du poste**

Mode de gestion Usuel
Poste de centralisation comptable 003000-0
Siret 17030211100043
Code indemnité de responsabilité 06
Propriété de l'immeuble
Logement de fonction OUI
Retour à la fiche du poste



Retour à l'accueil
Liste des structures du département
Liste alphabétique

Fonctions exercées dans le poste

Municipal
 EPCI
 Ets publics soc - médicaux sociaux EPSMS

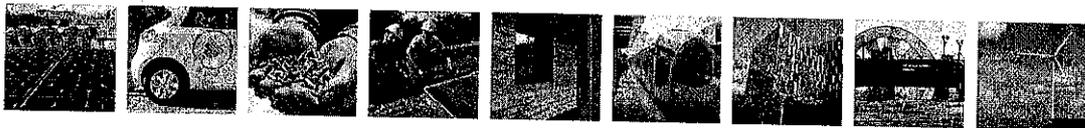
rechercher collectivités gérées (SPL)**Coordonnées bancaires**

RIB
Code flux 053 **Auto / Classique** Automatisé **Code banque** 30001 **Code guichet** 00875 **N° compte** D0330000000-36

IBAN

Code flux 053 **Auto / Classique** Automatisé **ZONE1** FR51 **ZONE2** 3000 **ZONE3** 1008 **ZONE4** 7500 **ZONE5** 3300 **ZONE6** 0000 **ZONE7** 039 **BIÇ associé** BDFEFRPPXXX







Service comptabilité

TRÉSOR PUBLIC

BELLERIVE / ALLIER 15/02/2013

Trésorerie Bellerive sur allier
Av de Russie

03700 BELLERIVE SUR ALLIER 05887

Téléphone : 04.70.32.20.98

Télécopie : 04.70.32.17.79

Siret : 130 014 70700215

Plaine de Bellerive
Esplanade François Pittémant

12 rue Adrien Couvry

03700 Bellerive s/Allier

Destinataire Expéditeur

Service : CEPL

De la part de DIOT ANDRE

Nombre de pages envoyée (y compris cette page) 1

A l'attention de :

N° de télécopie : 04.

MESSAGE

RIB DE LA TRESORERIE DE BELLERIVE S/ALLIER

IBAN

FR51 3000 1008 7500 3300 0000 036 BDFEFRPPCCT

40

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

fax_dor



Nom du bénéficiaire : Recettes des finances du SIVOM vallée du Sichon

Adresse du bénéficiaire : 8 Route de Mariol, 03270 Busset

003014 - 0 TRESORERIE BELLERIVE-SUR-ALLIER

Caractéristiques du poste

Mode de gestion Usuel
Poste de centralisation comptable 003000-0
Siret 17030211100043
Code indemnité de responsabilité 06
Propriété de l'immeuble
Logement de fonction OUI
Retour à la fiche du poste

Retour à l'accueil
Liste des structures du département
Liste alphabétique

Fonctions exercées dans le poste

Municipal

EPCI

Ets publics soc - médicaux sociaux EPSMS

rechercher collectivités gérées (SPL)

Coordonnées bancaires

RIB

Code flux	Auto / Classique	Code banque	Code guichet	N° compte
053	Automatisé	30001	00875	00330000000 - 36

IBAN

Code flux	ZONE1	ZONE2	ZONE3	ZONE4	ZONE5	ZONE6	ZONE7	BIC associé
code flux 053	FR92	3000	1006	7500	00M0	5001	668	BDFEFRPPXXX

Nom du bénéficiaire : Vichy Val d'Allier

Adresse du bénéficiaire : 9 place Charles De Gaulle, 03200, Vichy



Banque de France
1, Rue la Vrillière
75001 PARIS

TRESORERIE
DE VICHY
23 RUE COUTURIER
03200 VICHY

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00875 E0330000000 83
IBAN : FR51 3000 1008 75E0 3300 0000 083
BIC : BDFEFPCCCT





Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 5 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE

Objet de l'acte : 2016 - SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION TERRITOIRES A
ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

.....
Date de décision: 06/10/2016

Date de réception de l'accusé 11/10/2016

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 06oct2016_5

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20161006-06oct2016_5-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de compétences par themes

Environnement

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 5.pdf (003-240300426-20161006-06OCT2016_5-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres:

Séance du 06 Octobre 2016

En exercice : 28

Présents : 25

Votants : 25

N° 6

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

OBJET :

**IMPLANTATION
D'OMBRIERES
PHOTOVOLTAÏQUES
EN
AUTOCONSOMMATION
AU STADE
AQUATIQUE DE
BELLERIVE-SUR-
ALLIER**

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA (à partir de la question n° 3) - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR - J. P. BLANC - P. BONNET - C. BOUARD - C. CATARD - A. CORNE - C. FAYOLLE - M. GUYOT - G. MAQUIN - G. MARSONI - M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. J. KUCHNA, Vice-Président

Mme et M. J. JOANNET - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires.

Rendue exécutoire :

Secrétaire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

- 7 OCT. 2016

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Publiée ou notifiée le :

- 7 OCT 2016

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts de Vichy Val d'Allier, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 24 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment le paragraphe 27) F portant sur les subventions,

Vu le Plan Climat Energie Territorial (PCET) et son plan d'actions adoptés par le conseil communautaire du 27 février 2014,

.../...

Vu la convention d'appui financier Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte entre le Président de Vichy Val d'Allier et la ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie du 08 juillet 2015 et notamment l'action n°5 « réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le parking du stade aquatique »,

Considérant le rendu intermédiaire de l'étude menée par les bureaux d'étude Tecsol et SafeTech qui confirme la faisabilité du projet pour investissement total estimé de 1 111 752 € HT, un temps de retour sur investissement net situé entre 10 et 13 ans selon le niveau de subvention obtenu, et une économie nette des coûts de fonctionnement annuels de 64 697 € dès la première année,

Considérant l'accord de principe du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) à hauteur de 125 000 €,

Considérant l'inscription de ce projet à l'avenant à la convention Territoire à Energie positive pour la croissance verte (TEPCV) et notamment l'action n°13 à hauteur d'une subvention de 125 000€,

Considérant le plan de financement annexé,

Propose au Bureau Communautaire :

- de solliciter les subventions inscrites au plan de financement annexé, ainsi que d'éventuelles subventions supplémentaires,
- de dire que cette dépense sera proposée à l'inscription de la prochaine décision modificative au budget 2016,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier,
le 06 octobre 2016.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


Claude MALHURET

Annexe 1 : plan de financement de l'opération

Dépenses			Recettes		
		%			%
TRAVAUX GENERATEURS PHOTOVOLTAÏQUES	1 026 516	92,33%	Subventions :		
INGENIERIE	50 000	4,50%	FSIL Etat	125 000	11,24%
FRAIS ANNEXES	35 236	3,17%	TEPCV	125 000	11,24%
			CD03 (contra agglo 2017-2020)	250 000	22,49%
			Autofinancement	611 752	55,03%
TOTAL	1 111 752	100%		1 111 752	100,00%



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 6 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE

Objet de l'acte : 2016 - IMPLANTATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES EN
 AUTOCONSOMMATION AU STADE AQUATIQUE DE BELLERIVE SUR
 ALLIER

.....
 Date de décision: 06/10/2016

Date de réception de l'accusé 07/10/2016

de réception :

.....
 Numéro de l'acte : 06oct2016_6

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20161006-06oct2016_6-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
 Nom du fichier : 6.pdf (003-240300426-20161006-06OCT2016_6-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres:

Séance du 06 octobre 2016

En exercice : 28

Présents : 25

Votants : 25

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

N° 7

M. Claude MALHURET, Président

OBJET :

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA (à partir de la question n° 3) - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

**ETUDE
D'OPPORTUNITE
CIRCUITS-
ALIMENTAIRES DE
PROXIMITE –
PROGRAMME
LEADER 2014-2020**

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – C. CATARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. J. KUCHNA, Vice-Président

Mme et M. J. JOANNET - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 11 OCT. 2016

Publiée ou notifiée le :

11 OCT. 2016

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme LEADER 2014-2020, sous-mesure 19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux,

Vu les statuts de Vichy Val d'Allier, Communauté d'agglomération,

Vu le Schéma de Cohérence territoriale approuvé par le Conseil communautaire du 18 juillet 2013,

Vu le Plan Climat Energie Territorial (PCET) et son plan d'actions adoptés par le conseil communautaire du 27 février 2014,

Vu le projet d'agglomération 2015-2020 voté le 18 juin 2015 par le conseil communautaire de Vichy Val d'Allier,

Vu l'étude sur le développement de l'agriculture de proximité sur le Pays de Vichy conduite par la Chambre d'agriculture en 2014 et présentée devant la commission « Aménagement de l'Espace, Développement durable, Transports et Habitat » du 24 novembre 2015,

Vu l'étude d'opportunité et de portage d'un projet de cuisine territoriale sur la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier, présentée en bureau communautaire du 8 octobre 2015,

Considérant, dans la perspective du futur EPCI au 1^{er} janvier 2017, la volonté de communes membres du territoire exprimée en commission réunie le 10 mai 2016, pour mobiliser foncier, outils et dispositifs nécessaires à la structuration de l'offre de producteurs locaux face à la demande de consommateurs, y compris l'approvisionnement de la restauration collective ;

Considérant notamment le projet alimentaire territorial de Cusset, commune pilote en matière de circuits-courts alimentaires,

Considérant la consultation en cours par Vichy Val d'Allier pour lancer l'étude d'opportunité nécessaire à la définition de sa stratégie et d'un futur plan d'actions en faveur des circuits alimentaires de proximité et dont le coût est estimé autour de 30 à 40 000 € HT,

Considérant le programme LEADER 2014-2020 à travers l'action « renforcer les liens ville-campagne caractéristiques de notre territoire à travers une démarche de développement durable » dans laquelle est inscrit l'objectif de développer les circuits-courts qualitatifs assorti d'une aide financière à hauteur de 80%,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver le lancement de l'étude d'opportunité autour des circuits alimentaires de proximité sur le territoire de Vichy Val d'Allier et de la Montagne Bourbonnaise,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer la notification du marché de prestations intellectuelles à intervenir et tous les actes afférents ou documents nécessaires à la mise en œuvre de l'étude,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs,

- 3 -

- de décider qu'en cas de non suite aux demandes de subventions, Vichy Val d'Allier s'engage à apporter l'autofinancement correspondant pour que l'action soit réalisée.

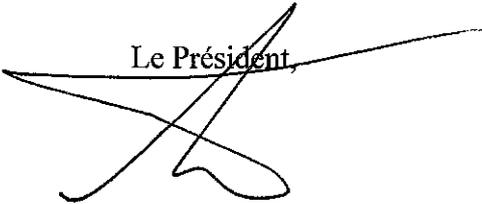
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier,
le 06 octobre 2016.

Les Membres du Bureau présents ont signé au registre.


Le Président,

Claude MALHURET



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 OCTOBRE

Objet de l'acte : 2016 - ETUDE D'OPPORTUNITE CIRCUITS-ALIMENTAIRES DE
PROXIMITE - PROGRAMME LEADER 2014-2020

.....
Date de décision: 06/10/2016

Date de réception de l'accusé 11/10/2016

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 06OCT2016_7

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20161006-06OCT2016_7-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 7.pdf (003-240300426-20161006-06OCT2016_7-DE-1-1_1.pdf)